



Le Plessis-Pâté

DECISION DU MAIRE N°D064-2026

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN MANDAT DE GESTION  
AVEC IMMOBILIERE DE L'ORGE  
POUR ADMINISTRER UN BIEN IMMOBILIER**

FIN/CLD

Le Maire de la commune du Plessis-Pâté (Essonne) ou son représentant,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L 2122-22,

**VU** la délibération n°24/2026 du Conseil Municipal en date du 23 mars 2026 déléguant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L2122-22,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER un mandat de gestion immobilière avec l'agence « Immobilière de l'Orge », située 9 avenue Gilbert Fergant – 91220 Le Plessis-Pâté, afin de lui confier la gestion locative d'une maison individuelle à usage d'habitation, sise 23 route de Liers, appartenant à la commune.

Le mandat est conclu pour une durée de trois (3) années, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026.

**Article 2** : DIT que les honoraires du mandataire s'élèvent à 549 € TTC à la constitution du dossier (rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux d'entrée...). Ensuite, la gestion courante sera facturée à hauteur de 5%, calculé sur les encaissements mensuels s'élevant à 1 200 €, et un forfait trimestriel de 10 € HT sera appliqué au titre des frais administratifs.

Les crédits sont prévus au budget principal, article 62268.

**Article 3** : Cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de PALAISEAU ainsi qu'à Monsieur le Comptable public assignataire de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS.

Fait au PLESSIS-PATE, le 29 septembre 2026

Fait et décidé les jour, mois et an que  
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

\*\*\*

Le Maire certifie exécutoire, sous sa  
responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut  
faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le Tribunal  
administratif de Versailles, dans un  
délai de deux mois à compter de la  
présente notification ou publication  
électronique.

Date de télétransmission du  
présent acte au contrôle de légalité :

30/09/2026

Date de sa publication électronique:

Le Maire

Sylvain TANGUY

